Aide | Réinitialiser | Imprimer

SCAN Service cantonal des automobiles et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel
Champs-Corbet 1 • CH-2043 Boudevilliers
→ scan-ne.ch/contact

Résultat de l'examen médical d'évaluation de l'aptitude à la conduite

Préambule : le genre masculin englobe, pour des raisons de simplification et de lisibilité, le genre féminin.

Confédération suisse / Loi fédérale du 19.12.1958 sur la circulation routière / *Communication à l'autorité cantonale*

Photo du conducteur :	Lieu et date :	
	Référence :	
	Conducteur : Nom/s Prénom/s	
	Date naissance :	
	Origine/s :	
	Dernier contrôle :	

Titre
Prénom/s & nom/s
Adresse
NPA et localité

1 Constatations

Rappel des exigences médicales >>> scan-ne.ch/medecins

1.1 Acuité visuelle :

à droite : non corrigée : _____ corrigée : _____

à gauche : non corrigée : _____ corrigée : _____

1.2 ☐ Le candidat ne souffre d'aucune maladie ou état significatifs du point de vue de la médecine du trafic, par exemple :

- – réduction du champ visuel
- – maladie oculaire progressive
- – consommation abusive d'alcool, de stupéfiants, de médicaments ou dépendance à ces substances
- – épilepsie ou autres maladies neurologiques
- – diabète
- – troubles de la conscience
- – maladies psychiques
- – syncopes
- – somnolence
- – évolution démentielle
- – déficits cognitifs

☐ Le candidat souffre des maladies ou états relevant des médecines du trafic suivantes :

_____

_____

2 Conclusions

2.1 Les exigences médicales minimales (annexe 1 OAC)

du 1er groupe (A, A1, B, B1, F, G, M) :

☐ sont satisfaites

☐ sont satisfaites uniquement aux conditions suivantes (ch. 3)

☐ ne sont pas satisfaites - Brève justification :

_____

_____

du 2e groupe (D, D1, C, C1, TPP, Trolleybus, experts de la circulation, bateaux) :

☐ sont satisfaites

☐ sont satisfaites uniquement aux conditions suivantes (ch. 3)

☐ ne sont pas satisfaites - Brève justification :

_____

_____

2.2 ☐ Résultat équivoque : l'évaluation définitive doit être réalisée par un médecin reconnu de niveau 3 ou 4.

☐ Étant donné que l'aptitude à la conduite du candidat soulève des doutes sérieux, il ne devrait conduire aucun véhicule avant des clarifications supplémentaires.

3 Conditions

3.1 Port de correcteurs de vue pour :

le 1er groupe : ☐ oui ☐ non

le 2e groupe : ☐ oui ☐ non

3.2 Contrôle médical régulier auprès d'un :

☐ médecin de niveau 1

☐ médecin spécialisé en : _____

Communication du résultat du contrôle médical à l'autorité cantonale dans ____ mois.

3.3 ☐ Autre condition (par ex. mesure de la glycémie avant le début de la course en cas de traitement de diabète avec risque d'hypoglycémie) :

_____

_____

4 *Prochain contrôle*

☐ dans un délai normal, conforme à l'OAC

☐ dans un délai plus court que prévu dans l'OAC : Prochain contrôle dans ____ mois par un médecin reconnu de niveau ____

Date de l'examen : _____

Global Location Number (GLN) du médecin : _____

Signature du médecin : Signature du médecin après impression

Cachet du médecin :

Cachet du médecin après impression

IMPORTANT Les résultats des examens médicaux seront directement communiqués à l'autorité cantonale (SCAN) par le médecin et ne devront dès lors pas être remis aux patients.

© scan-ne.ch - Neuchâtel

Imprimer